



## **LIM signe avec les Innus de Uashaunnuat**

### **Pour divulgation immédiate**

Toronto, Ontario. 20 décembre 2010. **Labrador Iron Mines Holdings Limited** (TSX: LIM) est très satisfait d'annoncer qu'ils ont conclu une Entente de Principe avec les **INNUS de UASHAT et MANI-UTENAM ( Uashaunnuat )** pour le projet de transport direct de concentré de fer au Labrador et la province de Québec de la compagnie LIM, près de la ville de Schefferville.

L'Entente de Principe qui a été approuvée par le conseil de bande des **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM ("ITUM")**, stipule les termes principaux qui seront inclus dans une Entente Finale qui aura rapport avec les impacts et bénéfices des projets de LIM et assureront que Uashaunnuat recevra des bénéfices socio-économiques raisonnables, équitables et financiers des Projets.

Sous l'Accord de Principe, Uashaunnuat ont donné leur consentement à la continuité des Projets et ont décidé d'abandonner les procédures légales entreprises contre le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador qui voulaient défier les permis de LIM.

LIM a convenu de prendre des mesures pour atténuer l'impact des Projets sur Uashaunnuat, leurs familles et leurs activités traditionnelles, et ont accepté de prendre certaines protections sociales et environnementales relatives aux Projets.

LIM a aussi convenu d'effectuer des contributions annuelles à un Fonds d'Activités Aborigènes Traditionnelles qui sera créé pour le bénéfice des activités traditionnelles pour Uashaunnuat et autres Innu, en incluant les familles de Uashaunnuat et plus précisément celles qui seront plus affectées directement par le projet. Le Fond peut aussi servir pour le bénéfice des activités traditionnelles des membres des Premières Nations de la région de Schefferville.

Il est voulu que le Fonds sera utilisé pour des activités traditionnelles, culturelles, de protection et préservation des valeurs traditionnelles en plus de contribuer à protéger les droits et intérêts de la communauté de Uashaunnuat, leur rythme de vie, leur relation avec la nature et leurs activités traditionnelles.

LIM et ITUM ont convenu de négocier consciencieusement de bonne foi avec la vue d'arriver à un Arrangement Final pour le 1er mars 2011, avec ratification par la communauté de Uashaunnuat au plus tard le 31 mars 2011.

L'arrangement final prévoira une participation équitable de la communauté de Uashaunnuat dans les Projets de LIM au travers des emplois, entraînement, opportunités de contrats et de bénéfices.

*“LIM est très satisfait d’avoir ratifié cet arrangement de principe avec la communauté de Uashaunnuat Innu, dit le PDG de LIM, John Kearney. “ C’est une étape positive et importante pour le développement de nos projets de fer. En signant cette entente, nous croyons que nous établissons une relation coopérative de bénéfices mutuels avec la communauté de Uashaunnuat, basé sur un respect mutuel, et nous voyons le futur très positif pour consolider ces relations avec la communauté de Uashaunnuat pour nos projets miniers.”*

**Le Chef INNU, Georges-Ernest Grégoire,** a dit *“qu’il était satisfait que cette entente a été conclue et que des relations harmonieuses ont été établies avec la Compagnie ,Labrador Iron Mines, et aussi avec le Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador, pavant la voie a un projet qui bénéficiera la région et les innus.”*

*“Le Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont joué un important rôle dans l’atteinte de résolutions de certains problèmes et questions reflétant cette entente” a rajouté **Mr Kearney.***

### **Au sujet des Innus de Uashaunnuat**

La bande de Uashaunnuat est une société distincte de la nation Innu ( Québec et Labrador) et est comprise par les deux communautés de Uashat et Mani-Utenam et constitue les INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM Bande No. 80, une bande au sein de l’Acte aborigène. ITUM est le conseil de bande de celle-ci. Uashaunnuat s’impose comme titre aborigène, droits aborigènes et droits de traités sur certaines portions de terrains au Québec et Labrador incluant certaines portions dans la région des projets de LIM et réaffirme que les Projets requièrent leur consentement.

LIM et ITUM ont été en discussion depuis un certain temps avec la vision de réconcilier les droits et intérêts de Uashaunnuat avec les droits et intérêts de LIM en conjonction avec les projets de fer de LIM, et souhaite en arriver a une entente finale pour réconcilier les droits et intérêts respectifs pour faciliter les Projets et allouer LIM d’aller de l’avant avec les Projets. Uashaunnuat fait partie de l’Alliance Stratégique Innu qui en juin 2010 a érigé des barricades bloquant l’accès de la ville de Schefferville au Projets de LIM au Labrador pour reconnaître leurs droits au Labrador. A partir de cette Entente de Principe, Uashaunnuat a convenu qu’ils ne feront rien qui pourraient retarder, bloquer ou autre manière empêcher les Projets de LIM d’aller de l’avant.

LIM et ITUM ont aussi été en discussion avec le Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador, et le Gouvernement a approuvé un Protocole de Consultation au sujet des Projets de LIM et s’est engagé a consulté ITUM pour les futures phases des projets de LIM.

Cette Entente de Principe avec Uashaunnuat est sans préjudice pour les droits entendus par d’autres groupes aborigènes au sujet de la région des Projets. LIM a auparavant conclu des ententes avec la Nation Innu du Labrador et avec la Nation Naskapi de Kawawachikamach, et conclueront peut-être d’autres ententes dans le futur avec d’autres groupes aborigènes qui de près ou de loin toucheront la région des Projets de LIM. Les familles de Uashaunnuat, et particulièrement les familles directement affectées par les Projets ont consenti a cette Entente de Principe.

LIM continue ses négociations avec les Innus Matimekush-Lac John (MLJ), Schefferville, vers une Entente d’Impact et de Bénéfices, bâtissant sur une Entente parvenu avec MLJ le 1er septembre , 2010 pour la suppression des barricades et le MOU ( “Memorandum of Understanding”) auparavant signé entre LIM et Matimekush-Lac John en 2008, et espère finaliser cette entente en début d’année 2011.

## **Au sujet de Labrador Iron Mines Holdings Limitée (LIM)**

Le projet de LIM à Schefferville comporte le développement de vingt dépôts pour l'expédition directe du minerai de fer dans l'ouest du Labrador et le nord-est du Québec, près de Schefferville, au Québec. Les propriétés de la Société font partie de la région historique du district de Schefferville où l'exploitation minière des gisements adjacents a déjà été effectuée par la compagnie Iron Ore du Canada entre 1954 et 1982. Labrador Iron Mines envisage l'exploitation minière en quatre étapes, la première phase comprend l'exploitation des dépôts de James et Redmond, qui sont situés à proximité de l'infrastructure existante et pour lesquels tous les permis d'opération ont été délivrés et d'où la construction de l'usine et le développement de la mine sont presque complétés.

Pour de plus amples renseignements, s'il vous plaît visiter le site de la Société à [www.labradorironmines.ca](http://www.labradorironmines.ca) ou communiquer avec:

John F. Kearney  
Président exécutif et chef de la  
Tél: (647) 728-4105

Donna Yoshimatsu  
Vice-président, Relations avec les investisseurs  
Tél: (647) 728-4119  
E-mail: @ Yoshimatsu.d labradorironmines.ca

Mises en garde:

Certaines déclarations contenues dans ce document peuvent être des énoncés prospectifs qui impliquent des risques connus et inconnus et des incertitudes. Sans limitation, les énoncés concernant la minéralisation potentielle et les ressources, les résultats d'exploration, et plans et objectifs futurs de la Société sont des énoncés prospectifs qui impliquent divers degrés de risque. Les éléments suivants sont des facteurs importants qui pourraient amener à la Société des résultats qui diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs: l'évolution du prix mondial des produits minéraux, les conditions générales du marché, l'incertitude de la rentabilité future et l'accès à des capitaux supplémentaires, les risques inhérents à l'exploration minière et les risques associés au développement, la construction et l'opération minière, les retards dans l'obtention ou défaillances d'obtenir les approbations nécessaires, soit gouvernementales, environnementales ou autres approbations. Il ne peut y avoir aucune assurance que la Société réussira à atteindre un accord avec un groupe des Premières Nations qui peut revendiquer des droits ancestraux, ou avoir une revendication qui affecte les propriétés de la Société, ou peut être touché par le projet de Schefferville. Une attention particulière doit être exercée sans se fier indûment aux informations prospectives